

Une section socialement engagée

Retraites : Non à une nouvelle régression des droits sociaux



Cette réforme, dont la nécessité économique est loin d'être avérée, aggravera les injustices sociales au détriment de celles et ceux ayant des carrières longues, pénibles et précaires, et notamment des femmes qui constituent l'immense majorité des précaires.

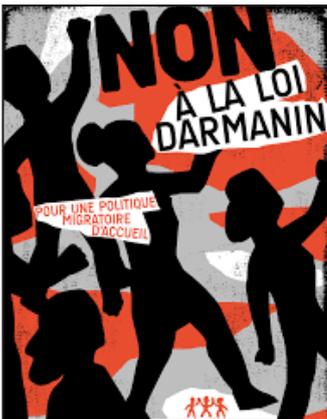
Inacceptable dans son contenu, cette réforme interroge également en termes de méthode, avec une procédure amorcée par le gouvernement constituant un véritable déni de démocratie.

Conjuguer de telles méthodes avec des mesures d'injustice sociale ne peut qu'accentuer la crise de confiance actuelle, qui met en péril notre démocratie et favorise les dérives vers l'extrême droite.

La mobilisation sans précédent qui se poursuit depuis plusieurs semaines à l'appel d'un front syndical uni est seule de nature à faire obstacle à une régression sociale inacceptable.

C'est pourquoi la LDH appelle les citoyennes et citoyens à se mobiliser et à manifester aux côtés des organisations syndicales.

Extraits du communiqué LDH



La LDH a participé à deux réunions sur le projet de loi Darmanin, organisées :

- par deux parlementaires, à la Mairie de Lyon 1^{er} le 3 mars,
- par le Collectif de Soutien aux Réfugiés et Migrants de Lyon69 (collectif auquel la LDH participe) à la Bourse du Travail le 10 mars, avec l'intervention de deux avocats : Maîtres Petit et Zouine.

La LDH est présente dans le Collège d'éthique de la vidéo-surveillance de la ville de Lyon. La prochaine réunion est prévue le 29 mars 2023.



Les enfants qui dorment dans la rue

Droits des femmes Manifestation du 8 mars



La section Lyon Confluences - est engagée dans le Collectif de soutien au peuple ukrainien,

- est présente dans tous les rassemblements Place Bellecour et participe activement aux actions |

- a organisé la conférence d'Alexandre Tcherkassov (cf page 4), membre de l'ONG Memorial, le XXXXXXXXXXXXXXX



Débat Police

Quelle police voulons-nous ?

INTRO (1ère partie)



Evelyne Sire-Marin

Magistrate honoraire, membre de la LDH

L'article 12 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dit que « *La garantie des Droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée* ». Dans une démocratie, la police n'est pas un corps qui fonctionne par lui-même et pour lui-même. D'où la nécessité de contrôler ce que fait la police, notamment par le pouvoir judiciaire mais aussi avec d'autres structures de contrôle comme le défenseur des droits, l'IGPN, l'IGGN...

Mais ce n'est pas ce qui se passe. Le Beauvau de la Sécurité en 2021, réunissant syndicats de policiers et ministère de l'Intérieur, s'est conclu par une augmentation du budget de la police. Mais il y a aussi été question de la justice avec l'augmentation des sanctions de violences contre les policiers : même sans incapacité de travail, la peine encourue passe de 3 à 5 ans. Les rappels à la loi pour les petites infractions ont été supprimés, à la demande de syndicats de policiers.

Alors que, dans une démocratie, la police doit être sous le contrôle de la justice et de l'exécutif, le processus s'est inversé. Les Etats Généraux de la Justice sont venus après le Beauvau de la Sécurité. C'est l'inverse qu'il aurait fallu faire.

En 2022, après les Etats Généraux et les 50 000 contributions de magistrats, d'avocats et de citoyens, il a été décidé d'augmenter les moyens de la Justice. Parmi les conclusions : trop de pouvoirs au Parquet, plus de contrôle de la police par la Justice, maintien du juge d'Instruction...

En 2023, Dupont Moretti annonce un plan d'action pour la Justice où les conclusions des Etats Généraux sont oubliées et remplacées par des mesures proposées par le Beauvau, reprenant les revendications de la police.

Alors qu'il faudrait améliorer les droits de la défense, ce n'est pas ce qui se passe actuellement.

La LOPMI (loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur) va dans ce sens : les préfets vont pouvoir décider d'un état d'urgence local (interdiction de fermetures de raffinerie) et les policiers infliger des amendes forfaitaires. 40 délits punissables de prison commis devant les policiers (vente à la sauvette, entrave à la circulation, ...) pourront désormais faire l'objet d'un PV non contestable devant un juge, avec une amende entre 200 et 1000€.

La police judiciaire, bras armé des juges d'instruction et du Parquet, va passer sous l'autorité du Directeur Départemental de la Police. Pour les enquêtes économiques et financières, longues et complexes, on glisse de la police judiciaire sous les ordres de la Justice à cette même police sous les ordres du Préfet et donc de l'exécutif. Des effectifs de la police judiciaire pourront être soustraits de leur affectation pour être utilisés à d'autres tâches (circulation, contrôle des étrangers, travail de la PAF...).

La future loi sur l'immigration vise les mineurs et les personnes mariées avec des Français. Elle va favoriser les expulsions, les exécutions des OQTF (Obligation de quitter le territoire français) et les délivrer automatiquement après un refus de titre de séjour. Ce dispositif est renforcé par l'utilisation de la visio dans les procédures de demande d'asile et le recours à un juge unique à la CNDA. 3500 policiers des centres de rétention seront remplacés par des agents de sécurité.

Anthony Caillé

Représentant national du syndicat CGT police

2003 : Sarkozy met fin à la police de proximité, à la grande déception de nombreux policiers investis dans ce projet.



À la fin des années 70, les policiers en tenue furent intégrés au paysage, dans des missions au plus près de la population. Certaines de ces tâches ont petit à petit été considérées comme indues : sortie des écoles, police des marchés... Les services de police ont, sous Sarkozy, été orientés vers des tâches avant tout répressives, policiers en tenue remplacés par des policiers de la BAC, avec l'objectif de faire du chiffre, donc des interpellations. Pour se faire respecter, des policiers dégagent en absence d'infractions flagrantes et multiplient les contrôles d'identité. Le policier devient un fonctionnaire d'autorité, ce qui augmente le fossé entre police et population.

La police a perdu la confiance des gens car elle est utilisée et instrumentalisée comme une arme politique, pour le maintien de l'ordre et la répression. Elle apparaît comme une arme du pouvoir et non un régulateur de l'ordre social.

Pour rétablir la confiance avec tous les citoyens, il faut remettre en place une police de prévention, il faut repenser la structure de la police nationale en distinguant bien les différentes fonctions : police de prévention, police de proximité, police de maintien de l'ordre, police d'investigation et judiciaire. On pourrait revenir alors à la prévention tout en assurant le traitement des infractions les plus graves.



Sébastien Roché

Universitaire
et politologue

La question de la police n'est pas qu'une question pratique et garde une dimension théorique importante. Pour changer la police, il faudrait avoir un modèle d'une autre police.

Max Weber n'a jamais écrit un mot sur la police mais sur l'émergence de l'État, un État qui ressemble un peu à une nation, mais qui est une machine de domination. Un système qui impose sa loi sur un territoire, c'est une expropriation (aller prendre le pouvoir à ceux qui l'avaient), en retirant le pouvoir à des organisations infra-nationales, à des pouvoirs locaux et en instaurant une autorité unique. C'est le processus de monopolisation de la violence.

La police était auparavant une organisation insignifiante alors qu'aujourd'hui elle est très présente. C'est l'organisation qui s'est le plus développée. Le point de départ de la police, c'est l'État, l'administration de la domination pour faire régner l'ordre au quotidien. En France, la police est un organisme qui doit servir l'État. En Grande-Bretagne, la police est censée être une émanation locale, donc décentralisée.

Personne ne sait ce qu'est la police. Quand un député dit qu'il y a un *continuum* de sécurité, cela signifie qu'il y a d'autres formes de police, dont les polices privées.

Les premiers sociologues (américains) se sont demandés, quand ils accompagnaient la police, comment désigner ce qu'ils font et ont conclu que c'était une *organisation prête à agir rapidement en fonction des exigences de la situation*.

La police ne peut pas être définie comme une organisation. Il y a différents corps dont les métiers sont différents : police politique, police des frontières, police des manifestations... De nombreuses fonctions sont mélangées sans savoir comment on va les employer.

On ne sait que comparer les pratiques des polices entre différents pays. La première enquête systématique date de 2010. Les polices européennes ont des fonctionnements plus proches entre elles qu'avec celles d'autres pays.

En France, la police n'a pas de comptes à rendre aux citoyens, ce n'est pas prévu dans nos institutions. Les démocraties plus avancées ont essayé d'établir ce lien. Les Anglais ont créé une élection locale, une sorte de maire de la police. Les citoyens peuvent demander ce qu'ils veulent. En France un tel mécanisme n'existe pas. Il n'y a pas de mécanisme consultatif obligatoire. Les polices municipales ne représentent que 25 000 agents sur près de 300 000 agents.

Les citoyens français peuvent choisir les élus, mais les usagers de la police ne peuvent pas dire ce qu'ils veulent en amont et ne peuvent évaluer ce qu'ils ont reçu en aval. Se pose alors la question du contrôle de ce que fait la police. Comparée à d'autres pays européens, la police française n'est pas très bien contrôlée. J'ai rendu au Défenseur des Droits un rapport qui compare le contrôle externe de la police dans vingt pays de l'Union Européenne. La France est dernière! Les caractéristiques structurales du système rendent difficiles le contrôle et la transparence de la police.

Comment évaluer la performance de la police?

En France, on ne sait pas ce qu'apporte la police. Personne ne sait mesurer son efficacité, et surtout pas le ministre. Dans l'Éducation Nationale, il existe une notion de plus-value apportée par l'école à chaque élève. À la SNCF, si le service public est mal assuré (retards), on va vous rembourser une partie de ce que vous avez payé. Cette notion de service rendu n'est pas arrivée Place Beauvau.

Des postes de police, des types de patrouille peuvent avoir un effet positif dans le ressenti de l'usager. Mais il y a le coût, les dommages : violences policières, discriminations diverses avec des effets sur la confiance dans la république, la démocratie, la justice. Un agent de l'État use de prérogatives encadrées par la loi. Vous êtes légalement discriminé.

La culture civique des adolescents en est influencée, eux qui croient le moins dans les principes défendus par l'État, eux qui ont le moins confiance dans le Président de la République, et cela quelle que soit la couleur de peau. Les sur-contrôles ont cet effet sur *tous* les adolescents. Des études américaines ont notamment montré les effets des contrôles sur les résultats scolaires, la santé mentale et le stress.

On a certes des résultats positifs sur la délinquance et la sécurité quotidienne mais contestables sur le plan de la citoyenneté, ce qui rend compliqués les choix des orientations de police. Les ministres ont un électorat, ils font porter le coût à une partie de la population et les bénéfices à une autre partie de la population.



Une paix durable est inaccessible sans mémoire ni justice A. Tcherkassov

Dans le cadre de la semaine de mobilisation pour l'Ukraine, un an après le début de l'agression russe, solidaire de l'Ukraine et de son peuple, la Ville de Lyon a soutenu les associations qui se mobilisaient et a invité les Lyonnaises et Lyonnais à participer aux différents temps forts de la semaine.

*Ce fut le cas le 22 février, lors d'une rencontre publique avec Alexandre Tcherkassov : **Un an de guerre en Ukraine et répressions croissantes en Russie**, à Hôtel de Ville de Lyon.*

Organisée par la Ligue des Droits de l'Homme, cette soirée a permis de donner la parole à Alexandre Tcherkassov, ancien président du Centre des Droits humains de Memorial.

Après avoir souligné ses liens avec la FIDH, Alexandre Tcherkassov a rappelé que l'ONG Memorial International a été dissoute le 28 décembre 2021. Fondée en 1989 par des dissidents, dont Andreï Sakharov, Memorial s'est d'abord attachée à documenter les crimes de l'ère stalinienne et à défendre les droits humains en Russie, avant d'élargir ses activités à la répression des opposants sous Vladimir Poutine.

«L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a commencé le 24 février 2022, est la plus grande guerre en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle a été précédée par d'autres conflits armés dans lesquels la Russie était ouvertement engagée. Les crimes passés, restés impunis, en ont engendré de nouveaux ; les commandants militaires russes Igor Strelkov et Sergey Surovikin ont fait irruption en Ukraine, apportant leur expérience de trois décennies de violences. Les ruines de Marioupol font écho aux ruines d'Alep et de Grozny. Les massacres de civils tchéchènes à Samashki et Novye Aldy sont restés impunis, ce qui a entraîné le meurtre de masse de civils ukrainiens à Boutcha. Les habitants de Marioupol occupé ont été contraints de vivre dans des «camps de filtration» construits selon le «système de filtration» autrefois utilisé en Tchétchénie. Une paix durable est inaccessible sans mémoire ni justice ».

A. Tcherkassov a beaucoup insisté sur la continuité dans l'horreur des méthodes employées. Il tient à faire comprendre que même si la mémoire nous a fait oublier la Tchétchénie et la Syrie, ce sont les mêmes méthodes sanglantes qui sont mises en œuvre par le même personnel politico-militaire, d'où la nécessité de collecter le maximum de témoignages sur les exactions commises afin de fournir l'appui documentaire aux procès devant les Cours de Justice nationales et internationales qui auront à se prononcer dans le futur, en rappelant qu'il avait fallu attendre 1998 pour que Maurice Papon soit condamné pour complicité de crimes contre l'humanité.

Question : *Lorsque la guerre se terminera, combien de temps faudra-t-il pour que la société civile réapparaisse ?*

AT : Plusieurs structures militantes et des journalistes de la presse libre essaient de travailler sur ce sujet. Pour la liberté, comme pour le pain, il faut « cuire » le temps chaque jour, c'est un travail à très long terme. Nous avons affaire à la machine de propagande et le travail de Memorial est un travail historique.. Le travail de Memorial sera utile pour tous les chercheurs européens. Un travail dans les écoles sera aussi à faire. En Allemagne et en France après la guerre, il a fallu plusieurs dizaines d'années pour changer la psychologie du citoyen. En Russie, il en sera de même, mais pas très vite. C'est pas un sprint, mais un marathon.

Quelle influence possible des opposants en Russie ?

AT : Les dissidents soviétiques ont-ils eu des résultats ? Ils étaient presque tous en prison mais ils ont transformé la conscience. Sakharov a lutté non seulement pour la libération de dissidents dans son pays, mais il devient un des dénonciateurs du régime les plus courageux, en incarnant la croisade contre le déni des droits fondamentaux. Ses efforts furent couronnés par le prix Nobel de la paix en 1975.

Quelles négociations diplomatiques mettre en œuvre ?

AT : Après 1991 il y a eu plusieurs problèmes pour l'Europe. L'armement nucléaire se trouvait dans plusieurs pays de l'ex URSS. En 1992 la Russie participait à 5 guerres hybrides. Personne n'a rien fait pour stopper cela, il ne faut pas l'oublier. Il ne faut pas laisser des gens du FSB dans les structures d'état, les sujets de droit ne doivent pas être oubliés.

L'information est souvent considérée par les représentants russes dans les structures européennes comme de la propagande occidentale. Est-ce toujours le cas ?

AT : En Russie, il n'y a pas de Parlement, pas de partis politiques d'opposition, pas de presse libre, pas de mécanisme de discussion, pas d'ONG car elles ont été déclarées agents de l'étranger et dissoutes. Nos armes : Internet, les réseaux sociaux, les sites et les émissions dans l'exil. Si on écoute certaines émissions, on fait de la résistance.

Pour changer de société, il ne faut pas avoir la majorité. La minorité active peut commencer le changement. Nous devons préparer le futur.

Demain sera difficile, mais après-demain peut-être.